



Retrait d'argent sur compte commun

Par **pierro**, le **25/10/2008** à **11:02**

mon amie m'a quittée nous ne sommes pas mariés après cela elle a tiré 1500euros sur le compte commun sans mon accord que puis je faire ? Y a t il un reccourt?

Par **Visiteur**, le **25/10/2008** à **18:08**

En temps que co-titulaire, elle n'avait pas besoin de votre accord pour retirer de l'argent sur ce compte.

Avez vous fait modifier celui-ci depuis?

Par **pierro**, le **25/10/2008** à **21:11**

il me faut sa signature pour fermer le compte

on n est pas marie mais on a un pret immobilier a 50/50 elle ne veut pas payer que puis je faire?

merci j espere ne pas vous embeter

Par **Visiteur**, le **30/10/2008** à **13:29**

Voyez pour des précisions avec votre banques, vous pouvez dénoncer ce compte joint, selon

la procédure ci-dessous.

A défaut d'accord entre les co-titulaires, chacun d'entre eux peut individuellement dénoncer le compte joint. Celui qui dénonce le compte reste solidaire des dettes accumulées jusqu'à la date de révocation (y compris les dettes qui apparaîtraient plus tard mais seraient liées à des opérations antérieures à la révocation). Jusqu'à sa clôture, le compte ne peut plus fonctionner que sous la signature cumulative des co-titulaires.